Procès-verbal

des délibérations du Conseil municipal

Séance du 1er septembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire

Date de la convocation : 25 août 2022
Nombre de membres élus : 19
Nombres de membres présents ou représentés : 19

Présents : Guillaume BESSELLERE, Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Maxime CHARMAN, Maryse DUPRAT, Alain GARBAY, Véronique GUILHORRE, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Ludovic NOUGARO, Sandrine SABATHIE, Valérie SAINT-JEAN, Geneviève TACHOIRES, Hélène TORTIGUE.
Excusés : Colette DUPOUY (pouvoir à Geneviève TACHOIRES), Véronique GUILHORRE (pouvoir à Alain GARBAY), Caroline NEL (pouvoir à Valérie SAINT-JEAN).

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance.

Sandrine SABATHIÉ est désignée secrétaire de séance.

Rapport des décisions du maire

M. le maire informe les membres du Conseil municipal des deux décisions prises en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été confiées :

- Décision 04-2022 : attribution d'un marché à procédure adaptée pour la création d'une voie de desserte à l'entreprise BAUTIAA TP pour un montant de 58 378.00€ H.T.

- Décision 05-2022 : virement de crédit du programme « 180 rénovation salle des fêtes » au programme « 179 aire de camping-car » pour un montant de 1 000.00€ H.T.

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juillet

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2022.

2022-09-01-01/67 : Vente du lot n°2 au lotissement de Pourcicam

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 7 du 08 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement de Poursicam,
Considérant la demande d'acquisition formulée par M. et Mme TAORMINA,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de vendre à M. et Mme TAORMINA Octave et Lydie, domiciliés Iluna bâtiment A 104 33 allée Docteur Robert Lafon à BAYONNE (64100), lot n°2 du lotissement Poursicam, 59 rue du Puits, cadastré section F 612, d'une contenance de 661 m², moyennant un prix de 39 000€ H.T. (trente-neuf mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 4 145.99€ (quatre mille cent quarante-cinq euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes)

DESIGNE Maître ROBIN Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte

AUTORISE M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2022-09-01-02/68 : Vente du lot n°15 au lotissement du Pont du Bos

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 8 du 08 janvier 2019 fixant le prix de cession des terrains du lotissement du Pont du Bos,
Vu la délibération n°2022-02-03-03/08 relative à l'acquisition du lot n°15 par M. BOUCHARD,
Considérant que M. BOUCHARD souhaite procéder à l'acquisition par le biais d'une société civile immobilière,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE modifier la délibération n°2022-02-03-03/08 en remplaçant les termes :

« DECIDE de vendre à M. BOUCHARD Jacques domicilié 2 rue Paul de Corta à TERCIS LES BAINS (40180), le lot n°15 du lotissement du Pont du Bos »

par

« DECIDE de vendre à la SCI SAINT-JOSEPH sise 2 rue Paul de Corta à TERCIS LES BAINS (40180), le lot n°15 du lotissement du Pont du Bos »

2022-09-01-03/69 : Désaffectation, déclassement et cession d'une parcelle place du Lion d'Or

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 2141-1,
Vu le document d'arpentage établi par M. LAGOUTE Lenny, Géomètre expert à Pomarez,
Considérant la demande de M. et Mme SUEUR pour l'acquisition d'une parcelle au droit de leur propriété sis 89 rue de la Mairie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la désaffectation du domaine public les parcelles AB 614 d'une contenance de 30m²,

APPROUVE le déclassement du domaine public communal pour faire entrer dans le domaine privé communal la parcelle susdite,

ACCEPTE la cession de ladite parcelle à M. et Mme SUEUR Jean, domiciliés au 89 rue de la Mairie à POMAREZ (40360), moyennant le prix de un euro symbolique,

DECIDE que les frais de bornage seront supportés par l'acquéreur,

DESIGNE Maître ROBIN, Notaire à Pomarez pour la passation des actes à intervenir,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes susdits ainsi toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

2022-09-01-04/70 : Création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la réorganisation du service scolaire et l'opportunité d'augmenter le temps de travail d'un agent en poste,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de créer au tableau des effectifs un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01.09.2022,

DECIDE que le poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe à temps non complet, quotité 20/35ème sera supprimé à compter du 01.09.2022

CHARGE M. le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires liées à la présente décision,

2022-09-01-05/71 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif
Vu le rapport 2021 présenté lors du conseil syndical du 30 juin 2022 du Syndicat des Eschourdes

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE tel que présenté le Rapport Annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes susdits ainsi toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

2022-09-01-06/72 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif
Vu le rapport 2021 présenté lors du conseil syndical du 30 juin 2022 du Syndicat des Eschourdes

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE tel que présenté le Rapport Annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes susdits ainsi toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

2022-09-01-07/73 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable
Vu le rapport 2021 présenté lors du conseil syndical du 30 juin 2022 du Syndicat des Eschourdes

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE tel que présenté le Rapport Annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes susdits ainsi toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

2022-09-01-08/74 : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour la commune de Candresse à la compétence assainissement non collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes

Vu les articles L5211-17 et L5212-17 du CGCT,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 mars 2000 autorisant la transformation du Syndicat Intercommunal d'eau potable des Eschourdes en Syndicat à la carte, et les statuts annexés,
Vu la délibération du Comité Syndical des Eschourdes décidant l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax en date du 06 avril 2022 décidant de transférer la compétence Assainissement non collectif de la commune de Candresse au Syndicat Intercommunal des Eschourdes,
Vu la délibération du Comité Syndical des Eschourdes en date du 30 juin 2022 acceptant le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Candresse par la Communauté d'agglomération du Grand Dax et la modification des statuts,
Vu les statuts modifiés en conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Candresse par la Communauté d'agglomération du Grand Dax, au Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

APPROUVE la modification des statuts ci-annexés.

2022-09-01-09/75 : Adoption d'un nouveau logo

Considérant la demande du Conseil municipal pour la création d'un nouveau logo,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le nouveau logo créé par Mme DESORTHES Sophie (société OLLIEBRIUS) pour ses communications ci-annexé

RESERVE l'utilisation du blason de la commune, tel quel, pour une utilisation plus traditionnelle nécessitant une visualisation de l'histoire de Pomarez et de ses symboles,

DECIDE que le logo de la commune devra être utilisé sur tout support de communication des associations dès lors que la commune apporte son soutien à celle-ci (attribution d'une subvention de fonctionnement ou exceptionnelle, mise à disposition de biens ou de matériel, etc…),

CHARGE M. le maire d'accomplir les démarches afférentes à la présente décision.

2022-09-01-10/76 : Acceptation d'un don d'archives privées

Vu les articles 2242-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales relatifs aux dons et legs,
Vu le livre II et le chapitre II sur la collecte, la conservation et la protection des archives du Code du Patrimoine,
Considérant que M. PUSSACQ Charles a exprimé son souhait de faire don à la Commune d'une partie de ses archives privées, sans apporter aucune restriction ni condition à leur consultation,
Considérant que ces dons concernent des documents intéressant l'histoire locale pomarézienne et de la course landaise et méritent à ces titres d'être conservés, classés et consultés,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE les dons de ces objets et archives à la Commune

DECIDE de les faire entrer dans les fonds des Archives municipales afin d'y être conservés, classés, ouverts à la consultation du public sans limitation de durée

Questions diverses

Pascal CASSIAU :

- Samedi 03 septembre : AG du tennis de table. Ils organisent pour les 20 ans du club une soirée cabaret.
- Championnat des jeunes écarteurs le 18 septembre.

Hélène TORTIGUE :

- Rentrée scolaire : bonne rentrée, avec des changements : retour à 2 ETP sur les postes d'ATSEM. Intégration des serviettes en tissu pour la cantine.
- Services techniques : promotion provisoire d'un agent dans les fonctions de responsable de service.
- CCAS : samedi 3 septembre à 14h00, à la salle du Belvédère, café des aidants en partenariat avec les professionnels de santé de la commune.

Ludovic NOUGARO :

- Feu tricolore : installation courant septembre.
- Réunion de la commission travaux : le jeudi 29 septembre à 20h30
- Tracé des écluses : réalisé par le Département, dans un premier temps seront mises en place des écluses temporaires et réalisées des mesures de vitesses pour vérifier l'efficacité. Obligation de les positionner dans les agglomérations, et aux endroits où les mesures de vitesses ont été les plus importantes.
- Aire des camping-cars : la borne électrique est en service, la borne de distribution d'eau potable le sera très prochainement. Reste à faire la signalisation et la communication. Réflexion sur l'ajout de la vidange à cet endroit, et condamner la station de vidange de la place des arènes.

Oriol MARTINEZ :

- Terrain : arrêt de l'arrosage suite à la restriction. Les massifs ont tenu.
- Balustrade installée à l'école, reste les arbres à planter.
- Une table de l'aire de pique-nique du château d'eau sera déplacée au Belvédère.
- Projet scolaire 2022-2023 : « Le jardin buissonnier » plantation, aménagement

Maryse DUPRAT :

- Suite réunion du 18/07 : peu de contenu pour un bulletin, le prochain sera prévu pour mi-décembre. Proposition de 2 bulletins annuels au lieu de 3, et changement de prestataire. Intégrer l'annuaire dans un bulletin.
- Hélène TORTIGUE s'occupait généreusement de Facebook et de Panneau Pocket, Véronique s'occupe désormais de Panneau Pocket, et Caroline NEL de Facebook.
- Téléthon : le 3 décembre, il va falloir trouver une nouvelle personne pour cuisiner le repas.
- Octobre rose : pas d'achat de parapluie, la garderie de l'école commence déjà à travailler sur le projet !
- Repas des aînés : ouvert au 70 + ans, le 07 janvier 2022
- Vœux du maire le vendredi 20 janvier.

Alain GARBAY :

- La trésorerie va bien
- Courant octobre : point sur les dépenses 2022 pour préparer les états de fin d'année.

Geneviève TACHOIRES :

- Bois : la coupe du bois commence à peine. La livraison interviendra en octobre.
- La crèche communautaire, où en est le projet ? Elle se fera dans les locaux de la maison de retraite à Amou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h10.

Le maire,

Pascal CASSIAU

Le secrétaire de séance,

Sandrine SABATHIÉ

Table des délibérations de la séance du 1er septembre 2022

2022-09-01-01/67 - Vente du lot n°2 au lotissement Pourcicam

2022-09-01-02/68 - Vente du lot n°15 au lotissement Pont du Bos - modification

2022-09-01-03/69 - Désaffectation, déclassement et cession d'une parcelle place du Lion d'Or

2022-09-01-04/70 - Création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet

2022-09-01-05/71 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

2022-09-01-06/72 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

2022-09-01-07/73 - Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

2022-09-01-08/74 - Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour la commune de Candresse à la compétence Assainissement Non Collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes - Modification des statuts en conséquence

2022-09-01-09/75 - Adoption d'un nouveau logo

2022-09-01-10/76 - Acceptation d'un don d'archives

BESSELLERE Guillaume	**BUOSI Daniel**	**CASSIAU Pascal**	**CHARMAN Maxime**

DUPOUY Colette	**DUPRAT Maryse**	**GARBAY Alain**	**GUILHORRE Véronique**
LAFOURCADE Dominique	**LAGOUARDETTE Joëlle**	**LARRERE Sébastien**	**MARTINEZ Oriol**
MROZINSKI Laurent	**NEL Caroline**	**NOUGARO Ludovic**	**SABATHIÉ Sandrine**
SAINT-JEAN Valérie	**TACHOIRES Geneviève**	**TORTIGUE Hélène**	